

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 11/07/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110701-53507-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

AIDES AUX STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE ATTRIBUTION DE PRIMES D'ACCÈS À L'EMPLOI

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. DANIEL LEVEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général du 10 juillet 2008 adoptant le dispositif d'aide aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique et la délibération de la Commission Permanente du 19 novembre 2010 relative à l'annexe 6 ;

Vu la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011 donnant délégation à la Commission Permanente, article 17 ;

Vu la délibération du Conseil Général du 10 juin 2011 relative au Programme Départemental d'Insertion ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer les primes d'accès à l'emploi figurant dans le tableau en annexe dont le montant total s'élève à 1800 €.

Les crédits correspondants sont et seront inscrits au chapitre 015 article 6568 du budget départemental, exercices 2011 et suivants.